



HAL
open science

Les sceaux des ducs de Lorraine Ferry III, Thiébaud II, Ferry IV et Raoul (1251-1346) : la construction d'une identité princière

Jean-Christophe Blanchard

► To cite this version:

Jean-Christophe Blanchard. Les sceaux des ducs de Lorraine Ferry III, Thiébaud II, Ferry IV et Raoul (1251-1346) : la construction d'une identité princière. 2017. hal-02130400

HAL Id: hal-02130400

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02130400>

Preprint submitted on 27 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les sceaux des ducs de Lorraine Ferry III, Thiébaud II, Ferry IV et Raoul (1251-1346) : la construction d'une identité princière

De la fin du XII^e siècle à la première moitié du XIII^e siècle, après quelques premiers tâtonnements, les ducs de Lorraine de la maison d'Alsace ont mis au point un modèle d'image sigillaire qui les représente sur les sceaux validant les actes qu'ils émettent ou dans lesquels ils interviennent. Ces sceaux, équestres comme nombre de ceux de leurs contemporains de haut rang, les montrent protégés d'un casque, portant un bouclier aux armes de Lorraine (d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent), armés d'une lance au gonfanon et galopant vers la gauche¹.

Ferry III (1251-1303) reste fidèle à cet archétype mais y introduit des variantes qui ponctuent significativement son long règne. Ses successeurs conservent le sceau équestre pour modèle mais ne parviennent pas à opter pour un type fixe qui les représenterait définitivement. Cette indécision dans la construction d'une image idéalisée du prince pourrait être révélatrice d'une incapacité à créer un reflet de l'autorité ducal via le sceau du duc et, par extension, de l'absence d'une administration compétente pour affirmer et imposer cette même autorité. Pourtant, ces essais, ces changements, ces doutes et ces interrogations témoignent plutôt des recherches d'un pouvoir lorrain encore largement en construction.

Instabilité du modèle sigillographique lorrain :

Afin de confirmer l'instabilité formelle des images sigillaires des ducs de Lorraine, nous commencerons par analyser leurs différents sceaux équestres puis nous les comparerons à ceux des princes « voisins ». Il convient donc d'abord de les décrire et de préciser la chronologie de leur utilisation grâce aux différentes empreintes encore conservées.

Ferry III a possédé quatre matrices de sceaux équestres à gauche respectivement utilisées en 1259 (diamètre : 87 mm), de 1268 à 1272 (diamètre : 85 mm), de 1273 à 1284 (diamètre : 85 mm) (figure 1) et de 1290 à 1295 (diamètre : 110 mm). Sur les trois premières, le duc porte un gonfanon, elles se distinguent notamment par une petite figure qui apparaît dans le champ : une aiglette sous le ventre du cheval, une étoile puis un lion dans le dos du cavalier. Sur la dernière le gonfanon a été remplacé par une bannière. La légende invariable reprend la titulature du prince : SIGILLUM FREDERICI DUCIS LOTHORINGIE ET MARCHIONIS².

Thiébaud II a utilisé de 1304 à 1312 un sceau équestre à droite au gonfanon d'un diamètre de 95 mm, connu par au moins huit empreintes, dont la légende est : SIGILLVM THEOBALDI DVCIS LOTHORINGIE ET MARCHIONIS (figure 3)³. Le gonfanon se

¹ Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », *Lotharingia*, I, 1988, p. 77-84. Sur le type équestre et son adoption : Arnaud BAUDIN, *Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle) : emblématique et pouvoir en Champagne*, Langres : Dominique Guéniot, 2012, p. 100-103 ; Jean-François NIEUS, « L'introduction du sceau équestre dans l'Empire », dans Marc LIBERT, Jean-François NIEUS (éd.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, X^e-XVI^e siècles. Entre contrainte sociale et affirmation de soi. Actes du colloque de Bruxelles et Namur, 27-28 novembre 2014*, Bruxelles : Archives et Bibliothèques de Belgique, 2017, p. 125-156.

² Le catalogue des sceaux (et des contre-sceaux) de Ferry III est dressé dans : Jean-Christophe BLANCHARD, « Influences réciproques des images numismatiques et sigillaires : sceaux et monnaies du duc de Lorraine Ferry III (1251-1303) », dans *Héraldique et numismatique II. Moyen Âge Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan : PURH, 2014, p. 121-137, ici p. 131-134.

³ Edmond DES ROBERT, *Catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, t. I, *Sceaux des souverains, grands feudataires et juridictions*, Nancy : Archives de Meurthe-et-Moselle, 1983, n° 19 (désormais DR) ; Gilbert CAHEN, *Archives départementales de la Moselle. Catalogue des sceaux (Sceaux pendants et sceaux plaqués du Haut Moyen Âge, t. I : Sceaux des souverains, grands feudataires, dignitaires et début des sceaux de seigneurs laïques (de A à H). Introduction générale et bibliographie*, Metz, 1981, n° 53

confond avec les lambrequins flottant derrière le heaume du duc. Les armoiries de Lorraine ornant l'écu, l'ailette placée sur l'épaule droite et la housse du cheval sont figurées sur une barre et non sur une bande comme elles le devraient⁴.

Ferry IV revient à un sceau équestre à gauche, comme celui de son grand-père, sur lequel il porte une bannière aux armes de Lorraine, tout comme son bouclier, l'ailette sur son épaule, l'écran de son cimier, celui placé sur la tête de son cheval, ainsi que la housse de ce dernier (figure 5). Cette matrice de 75 mm de diamètre est connue par au moins vingt-six empreintes appendues à des actes de 1313 à 1326⁵. La légende reprend la titulature traditionnelle du duc : SIGILLUM FRIDERICI DVCIS LOTHORINGIE ET MARCHIONIS. On notera qu'il renoue également avec la tradition de Ferry III de placer dans le champ de son sceau une petite figure, ici un alérion ou une aiglette, peut-être une allusion à son mariage, en 1306-1307, avec Isabelle d'Autriche, fille du roi des Romains Albert I^{er}, dont l'aigle monocéphale est l'emblème⁶.

Raoul enfin utilisa deux matrices de sceau équestre ; la première est attestée de 1333 à 1334 (diamètre : 85 mm) et la seconde de 1337 à 1346 (diamètre : 95 mm) (figure 6)⁷. Le duc, armé d'une épée, chevauche vers la droite. À l'exception du prénom du duc, la légende de ces deux matrices est la même que celle de ses prédécesseurs : SIGILLVM RADULPHI DVCIS LOTHORINGIE ET MARCHIONIS. Sur la première comme sur la seconde, les armes de Lorraine sont représentées sur le bouclier du prince et sur la housse de son cheval. Sur cette dernière la bande des armoiries ducales peut-être remplacée par une barre. Mais sur la première, le duc et sa monture portent une aigle éployée en cimier alors que sur la seconde seul le cavalier la porte. Enfin, sur l'une et l'autre, des rinceaux se déploient dans le champ

(désormais Cahen) ; Archives départementales de la Moselle (AD57), J 6143 (1304, 31 mai) ; Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (AD54), B 574, n° 41 (1304, 9 août) ; AD54, B 574, n° 42 (1304, 9 août) ; AD54, B 854, n° 8 (1306, juin) ; AD54, B 580, n° 27 (1309, 12 octobre) ; AD54, B 644, n° 61 (1309, 12 octobre) ; AD54, B 492, n° 10 bis (1311, 23 mai) ; AD54, B 833, n° 3 (1312 (n. s.), 13 janvier).

⁴ Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », p. 90-91.

⁵ André PHILIPPE, *Inventaire des sceaux de la série G des archives départementales des Vosges*, Épinal : Imprimerie administrative des Vosges, 1919, n° 19 et 20 (désormais PH) ; DR n° 21 ; Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », p. 91-93. AD54, B 793, n° 17 (1313, 3 juin) ; AD54, B 616, n° 2 (1313, 5 novembre) ; AD54, B 580, n° 31 (1414 (n. s.), 11 janvier) ; AD54, 1 J 2 (1314, 20 mai) ; AD54, B 574, n° 62 (1314, 5 juin) ; AD54, B 574, n° 61 (1314, juin) ; AD54, B 644, n° 17 (1314, 7 novembre) ; AD54, 3 F 475, n° 79 (B) (1315, 3 juin) ; AD54, B 644, n° 20 (1315, 9 juillet) ; AD54, B 705, n° 140 (1315, 9 juillet) ; AD88, G 725, n° 1 (1316, 5 août) ; AD54, B 670, n° 5 (1317, 8 juin) ; AD54, B 623, n° 19 (1317, 8 juin) ; AD54, B 670, n° 6 (1318 (n. s.), 8 janvier) ; AD54, B 566, n° 15 (1318 (n. s.), 12 janvier) ; Archives départementales des Vosges (AD88), G 249, n° 40 (1318, 5 août) ; AD54, B 671, n° 5 (1319 (n. s.), 30 janvier) ; AD54, B 547, n° 68 (1320, 25 mai) ; AD54, G 249, n° 41 (1321, 19 octobre) ; AD54, B 566, n° 46 (1321, 28 décembre) ; AD54, B 909, n° 3 (1322, 15 juin) ; AD54, 3 F 465, n° 53 (1322, 10 décembre) ; AD54, B 883, n° 79 (1324 (n. s.), 14 mars) ; AD54, B 574, n° 76 (1324, 18 septembre) ; AD54, B 670, n° 10 (1326, 16 décembre).

⁶ Georges POUILL, *La maison ducale de Lorraine*, Nancy : PUN, 1991, p. 101.

⁷ Sceau équestre n° 1 (DR n° 23 ; Cahen n° 56) : AD57, J 6130 (1333 (n. s.) ; BNF, Lorraine 234, n° 7 (1333, mai) ; AD54, B 494, n° 7 (1333, 27 octobre) ; AD54, B 580, n° 80 (1334 (n. s.), février). Sceau équestre n° 2 (PH n° 21 et 22 ; DR n° 24) : AD54, B 708, n° 12 (1337 (n. s.), 22 janvier) ; BNF, Lorraine 245, n° 31 (1338, 20 juillet) ; BNF, Lorraine 245, n° 29 (1338, 20 juillet) ; BNF, Lorraine 3, n° 47 (1338, 3 novembre) ; AD54, B 623, n° 24 (1338, 16 novembre) ; AD54, B 902, n° 16 (1339, 25 mars) ; AD54, B 809, n° 46 (1339, 1^{er} mai) ; AD54, G 419 (1339, 29 juin) ; AD54, G 366 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, G 370 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, G 342 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, B 889, n° 2 (1339, 24 novembre) ; AD54, B 658, n° 10 (1340 (n. s.), 15 janvier) ; AD54, G 377 (1341, 27 juin) ; AD88, G 250, n° 9 (1341, 14 août) ; AD54, G 352 (1341, 24 décembre) ; AD54, G 352 (1344 (n. s.), 14 février) ; AD54, B 658, n° 15 (1344, 25 mai) ; AD54, B 623, n° 26 (1344, 3 juillet) ; AD54, B 902, n° 17 (1344, 24 octobre) ; AD54, B 711, n° 40 (1344, 13 décembre) ; AD54, G 426 (1345, 11 juin) ; AD54, B 575, n° 101 (1346, 9 août).

mais celui du second est inscrit dans un polylobe⁸. Ce changement de matrice intervient au moment où Raoul est déclaré majeur en 1335⁹.

D'une manière générale, le sceau équestre d'un diamètre important (de 75 à 110 mm) continue de s'imposer aux ducs de Lorraine et, à partir de Thiébaud II, ces sceaux équestres sont parfois qualifiés dans la formule de corroboration des actes de « grands sceaux » ; cette appellation se systématisait sous le règne de Raoul mais elle n'est pas exclusive¹⁰. En matière de validation des actes, la prééminence du « grand sceau » est attestée par un acte sans date du règne de Raoul que le duc a scellé « dou seel de nostre secret pendant en l'absence de nostre grant et prometons as dit doyen et chapitre que toutes fois que nous averons temp pour seeller de nostre grant seel, que nous telles lettres et semblables comme cestes sont, lor delivrerons seellees de nostre grant seel »¹¹.

La légende latine est elle aussi fixée : SIGILLUM suivi du prénom du duc et de sa titulature, invariable : DUCIS LOTHORINGIE ET MARCHIONIS. En revanche, on constate une apparente inconstance quant à la représentation du prince. Les sceaux des ducs de Lorraine sont tantôt à droite, tantôt à gauche ; ils sont d'abord au gonfanon ou à la bannière pour finir à l'épée.

Il est désormais admis par les spécialistes que la question de l'orientation du cavalier ne peut pas être interprétée politiquement¹². Mais il me semble pourtant qu'il y a sans doute un sens à ces changements successifs. Même s'il nous échappe, il ne s'agit pas du fruit du hasard. Et ces changements sont d'autant plus frappants que la forme des sceaux équestres des princes « voisins » paraît beaucoup plus stable.

C'est ce que montre le tableau comparatif des différents sceaux équestres utilisés tant par les rois de France avant leur accession au trône, que par les comtes de Champagne (et rois de Navarre), les comtes de Flandre, les ducs de Bourgogne, les comtes de Bar, de Luxembourg, les ducs de Brabant et les comtes palatins du Rhin (figure 8)¹³. Ainsi les sceaux *ante susceptum* des rois de France sont systématiquement équestres à droite et à l'épée,

⁸ Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », p.93-94. Sur les sceaux de Raoul : Henri LEVALLOIS, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine (1329-1346)*, s. d., s. l., tapuscrit consultable aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 49 J 238/1, p. 131 et suivantes. Nous ne suivons pas ici son classement typologique auquel nous préférons un classement chrono-typologique.

⁹ Georges POUILL, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 106.

¹⁰ Thiébaud II : AD54, B 580, n° 27 (1309, 12 octobre). Ferry IV : AD54, 3 F 465, n° 53 (1322, 10 décembre) ; AD54, B 883, n° 79 (1324 (n. s.), 14 mars. Raoul : BNF, Lorraine 234, n° 7 (1333, mai) ; AD54, B 580, n° 80 (1334 (n. s.), février) ; BNF, Lorraine 245, n° 31 (1338, 20 juillet) ; AD54, B 623, n° 24 (1338, 16 novembre) ; AD54, G 419 (1339, 29 juin) ; AD54, G 366 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, G 370 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, G 342 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, B 658, n° 10 (1340 (n. s.), 15 janvier) ; AD54, G 377 (1341, 27 juin) ; AD54, G 352 (1341, 24 décembre) ; AD54, G 352 (1344 (n. s.), 14 février) ; AD54, B 711, n° 40 (1344, 13 décembre) ; AD54, G 426 (1345, 11 juin) ; AD54, B 575, n° 101 (1346, 9 août).

¹¹ Archives départementales de la Marne, annexe de Reims, 2 G 691 (fonds du chapitre cathédral). Il s'agit d'une demande adressée par Raoul, duc de Lorraine et marquis, seigneur de Rumigny, au chapitre cathédral de Reims afin d'obtenir un délai pour faire foi et hommage de la terre de Rumigny. Ce sceau secret de Raoul est étudié plus loin. Cette empreinte m'a été signalée par Philippe Jacquet et les renseignements la concernant communiqués par Arnaud Baudin. Qu'ils en soient ici remerciés.

¹² Arnaud BAUDIN, *Les sceaux des comtes de Champagne...*, p. 103.

¹³ Martine DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*, t. II : *Les sceaux des rois et de régence*, Paris : Archives nationales, 1991 ; Arnaud BAUDIN, *Les sceaux des comtes de Champagne...* ; René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles : Archives générales du royaume, 1993 ; les données concernant les ducs bourguignons proviennent de la base de données SIGILLA (<http://www.sigilla.org/>) ; pour les comtes de Bar : Edmond DES ROBERT, *Catalogue des sceaux des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle...*, p. 66-73 et Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », p. 123-129 ; pour Luxembourg et Brabant : René Laurent, *op. cit.* ; Jörg PELTZER, *Der Rang der Pfalzgrafen bei Rhein. Die Gestattung der politisch-sozialen Ordnung des Reichs im 13. Und 14. Jahrhundert*, Ostfildern : Jan Thorbecke, 2013, p. 237-261.

comme les grands sceaux des ducs de Bourgogne, des comtes de Champagne, de Flandre, de Bar et de Luxembourg. Les ducs de Brabant ont adopté une représentation différente, ils usent d'un sceau équestre à droite à la bannière et d'un contre-sceau équestre également à droite à l'épée, mais ils n'y dérogent pas. Il s'agit de l'image-type d'un duc de Brabant. Le même constat peut se faire en observant les sceaux des comtes palatins du Rhin qui ont opté pour un sceau équestre à gauche au gonfanon et qui lui restent fidèle dans la longue durée. Quel que soit le message que ces princes souhaitent faire passer, ils ont choisi un type de représentation et l'utilisent de manière constante, s'inscrivant ainsi dans la continuité.

Tel n'est pas le cas des ducs de Lorraine qui se sont succédés de 1251 à 1346. Ce choix lorrain est singulier et contraste fortement avec les habitudes des princes contemporains. On pourrait arguer du jeu de balancier de ces princes d'entre deux, ou d'une volonté de se singulariser et de s'émanciper du règne du prédécesseur. Peut-être est-il plus prudent de voir dans ces hésitations une traduction en image des prémices de la construction et du développement d'une principauté en devenir. Par ailleurs, la construction de la principauté, comme celle de l'image du prince, se fait en interaction avec les princes voisins. La singularité des images sigillaires lorraines se comprend grâce aux échanges qui ont nourri l'imagination et la créativité de leurs concepteurs.

Influences et singularité des sceaux des ducs de Lorraine :

J'ai déjà longuement étudié les sceaux de Ferry III et proposé des hypothèses afin de justifier l'existence des différentes matrices¹⁴. Je voudrais donc ici surtout évoquer l'origine du modèle général du sceau de Ferry III (équestre à gauche au gonfanon) et de son contre-sceau équestre à l'épée (figure 2), afin de percevoir les éventuels transferts culturels que l'on peut y déceler. En ce qui concerne le sceau équestre à gauche au gonfanon, il est évident que le modèle est familial. Son oncle Thiébaud I^{er}, puis son père Mathieu II, ont également possédé un sceau équestre à gauche au gonfanon. En revanche, le contre-sceau équestre à droite et à l'épée, introduit en Lorraine par Ferry III et documenté à partir de 1264, s'observe chez les ducs de Brabant depuis le règne d'Henri I^{er} dès 1192. Le lointain successeur de ce dernier, Jean I^{er}, duc de 1267 à 1294, utilisait un sceau équestre à droite au gonfanon et un contre-sceau équestre à droite à l'épée unis par une seule et même légende courant sur les deux sceaux : SIGILLVM HENRICI DVCIS LOTHARINGIE / ET MARCHIONIS¹⁵. C'est ce modèle qu'imite Ferry III et il faut sans doute voir dans cet emprunt une réminiscence lorraine du duché de Haute-Lotharingie, pendant de la Basse-Lotharingie des ducs de Brabant. Les personnes et les chartes ont bien évidemment circulé mais on ne sait par quel biais ce modèle a pénétré en Lorraine. Il est en revanche possible d'expliquer l'adoption, vers 1267, de ce contre-sceau équestre à l'épée par Thibaut V, comte de Champagne (1253-1270), grâce aux relations familiales qui unissaient ce dernier à Ferry III, époux de Marguerite, la sœur de Thibaut, depuis 1255 ; Ferry était de plus présent aux côtés de Thibaut en 1264 et 1265¹⁶.

Thiébaud II, fils de Ferry III et de Marguerite de Champagne, a possédé un sceau *ante susceptum* alors qu'il était sire de Florennes. Il n'en subsiste hélas, à notre connaissance, qu'une empreinte très fragmentaire¹⁷. En tant que seigneur de Prény, Thiébaud pouvait également faire établir et sceller des actes par sa cour dudit lieu. Une empreinte du sceau de

¹⁴ Jean-Christophe BLANCHARD, « Influences réciproques des images numismatiques et sigillaires... ».

¹⁵ Jean-Christophe BLANCHARD, « Images sigillaires de la noblesse lorraine au temps de Ferry III », dans Christelle BALOUZAT-LOUBET et Isabelle GUYOT-BACHY (Dir.), *Autour de Ferry III, duc de Lorraine, Annales de l'Est*, n° 1, 2015, p. 91-109, ici p. 92-93.

¹⁶ Jean-Christophe BLANCHARD, « Influences réciproques des images numismatiques et sigillaires... », p. 126.

¹⁷ AD54, B 836, n° 1 (1301, avril) : « ... Et pour cez chouzes devanz dites soient fermes et estables, je, Thiebaus de Lorraine, sires de Florines, ai mis mon seiel en ces prezetes letres... ».

cette cour est conservée appendue à un acte de 1303 ; elle porte les armoiries de Lorraine, brisées d'un lambel à cinq pendants¹⁸. Devenu duc la même année, Thiébaud fit alors rédiger un acte par sa cour de Nancy, scellé du sceau de ladite cour sur lequel figurent les armes pleines de Lorraine¹⁹. Son père vient de décéder et il est possible que le nouveau duc n'ait pas encore eu le temps de faire graver la matrice de son sceau ducal²⁰. Le sceau ducal équestre que nous avons déjà décrit est parfois contre-scellé du sceau secret du duc, attesté de 1304 à 1309 par trois empreintes (figure 4). Ce sceau secret (SIGILLUM SECRETUM MEI) de 50 mm de diamètre représente les armoiries de Lorraine dans une étoile à six branches²¹. Thiébaud II, dès avant son accession au titre ducal, dispose d'un sceau et d'une cour qui lui permettent d'administrer ses possessions, à l'imitation de ce qui se pratique déjà dans le duché de son père. Au moment de la transition du pouvoir, c'est une autre cour, celle, ducale, de Nancy qui lui permet d'acter avant qu'une nouvelle matrice ne lui permette d'affirmer sa récente accession au pouvoir. Les institutions lorraines sont peut-être embryonnaires mais elles paraissent suffisamment efficaces.

Pendant le règne de son père, Thiébaud II, Ferry (IV) possède, comme son père avant lui, un sceau *ante susceptum* qui lui permet d'acter en son nom et de valider les chartes qu'il émet. Il s'agit d'un petit sceau de 30 mm connu par deux empreintes de 1309 et 1310. Sa légende est en français : FERRI DE LOREINGNE et il porte un écu aux armes de Lorraine brisées d'une étoile au canton senestre du chef, surmonté d'un écusson chargé d'un rais d'escarboucle²². On me permettra de rapprocher cet écusson des armoiries du royaume de Navarre (de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, chargées en cœur d'une émeraude au naturel). Ferry IV descend en effet de Marguerite de Champagne, fille de Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre (Thibaut I^{er} de Navarre). Les armoiries de Champagne et de Navarre étaient représentées à Nancy sur le tombeau de cette princesse dans l'église des Prêcheresses et sur des vitraux de l'église du couvent des Cordeliers de Neufchâteau²³. Peut-être souhaitait-il ici rappeler l'origine illustre de sa grand-mère alors que Louis, fils de Philippe VI, roi de France, venait de devenir roi de Navarre (1305). Ferry de Lorraine, évêque d'Orléans (1297-1299), oncle de Ferry IV, fait également figurer sur son sceau épiscopal un rai d'escarboucle au côté des armes de Lorraine²⁴. Je ne pense pas que ces armoiries navarraises soient des armoiries de prétentions car aucun document ne vient accréditer l'hypothèse d'une telle revendication. Le duc de Lorraine voulait sans doute plutôt affirmer sa parenté avec le nouveau roi de Navarre. Par ailleurs, le sceau équestre de Ferry IV, pour lequel on ne connaît pas de contre-sceau, a été influencé par le dernier sceau de son grand-père Ferry III. Il peut cependant être rapproché du premier grand sceau équestre de Jean l'Aveugle, connu depuis 1311, et du grand sceau équestre de Hugues V, duc de Bourgogne,

¹⁸ AD54, B 747, n° 20 (1303, 24 avril) : « ... En tesmognage de ces chozes sont ces lettres saieles dou saiel de ma court de Priney... ». Des Robert attribue par erreur ce sceau à Thiébaud lui-même (DR n° 171).

¹⁹ AD54, H 2635 (1303, 11 décembre) : « ... et Je Thiebaus dus de Lorregne et marchis a la requeste et a la priere de ladite Jouenate ai fait saileir cest present escrit dou seel de ma court de Nancei... ».

²⁰ Georges Poull donne comme date de décès de Ferry III le 31 décembre 1303 tout en rappelant que l'obituaire des Prêcheresses de Nancy a retenu le 13 novembre (Georges POUILL, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 82). Dans l'acte du 11 décembre 1303, Thiébaud II intervient bien en tant que duc de Lorraine et marquis, son père est donc décédé avant cette date.

²¹ DR n° 19 bis ; Cahen n° 53 bis. AD57, J 6143 (1304, 31 mai) ; AD54, B 854, n° 8 (1306, juin) ; AD54, B 580, n° 27 (1309, 12 octobre).

²² DR n° 20 ; Cahen n° 54. AD54, B 574, n° 48 (1309, 20 juillet), il s'agit d'un sceau d'écuyer comme l'affirme la titulature de Ferry dans l'acte : « Je Ferris, escuiers, annelz filz a noble baron Thiebaud... » ; AD57, G 30 (1310, 27 octobre).

²³ Georges POUILL, *La maison ducale de Lorraine...*, p. 83.

²⁴ *Ibid.*, p. 83-84 ; DR n° 6622 (AD54, B 879, n° 46, 1298, 18 décembre), le contre-sceau (DR n° 6622 bis) porte le rai d'escarboucle seul.

documenté en 1313, sans que l'on puisse aujourd'hui avancer d'explication plausible à cette ressemblance si ce n'est un possible effet de mode²⁵.

Raoul, outre les deux sceaux équestres précédemment décrits, a également possédé trois sceaux secrets et un signet. Le premier sceau secret (SIGILLVM SECRETI MEI RAD(ulphi), diamètre : 45 mm) est connu par une empreinte appendue à un acte de 1336, c'est un sceau armorial à l'écu de Lorraine surmonté d'une aigle éployée²⁶. Le deuxième (SIGILLVM SECRETI MEI, diamètre : 40 mm) est attesté en 1338 et 1339 comme contre-sceau ; il porte les armoiries de Lorraine dans un trilobe²⁷. Le troisième (SIGILLVUM SECRETI MEI, diamètre : 32 mm) est tantôt utilisé comme sceau, tantôt comme contre-sceau, de 1339 à 1344. Il porte un écu aux armes de Lorraine sommé d'un casque avec pour cimier une boule surmontée d'une touffe de plumes posée sur un coussin aux coins garnis d'une boule avec une aigrette, entre deux cornes de bœuf créées de plumes²⁸. Le signet du duc (S. R. DUC DE LOHERENNE), mesurant 18 mm de diamètre, est employé comme contre-sceau sur des actes de 1339 et 1344, il reprend le même type que le sceau secret n° 3 (figure 7)²⁹. En ce qui concerne ces choix sigillographiques, le fils et successeur de Ferry IV, Raoul, semble être placé sous l'influence barroise. Il faut dire que Raoul a épousé en 1329 Aliénor, fille d'Edouard I^{er}, comte de Bar (1302-1336), et qu'en 1331 le jeune prince sort de la tutelle de sa mère et choisit de placer son duché sous l'administration de son beau-père jusqu'à sa majorité en 1335³⁰. Incontestablement, les deux sceaux équestres et le deuxième sceau secret de Raoul sont très proches de ceux de son beau-père et de son beau-frère Henri IV, comte de Bar (1336-1344). Edouard I^{er} pourrait avoir été à l'initiative de l'adoption du type équestre à droite à l'épée dans les premières années du règne de son très jeune gendre. Cependant, les relations du duc de Lorraine et du comte de Bar se détériorent en 1337 quand Henri IV, beau-frère de Raoul, refuse de lui prêter hommage pour certains fiefs. Les deux princes entrent en guerre en 1338. Une paix est néanmoins conclue en 1338 grâce à l'initiative du roi de France mais ne dure que trois ans³¹. L'adoption par Raoul du cimier à la boule surmontée de plumes, attestée par son signet et par son troisième sceau secret en 1339, témoigne d'un partage emblématique qui eut lieu dans cet intervalle pacifique. En effet, ce cimier n'est pas celui initialement choisi par Raoul qui porte dès le début de son règne une aigle éployée comme on peut le voir sur ses deux sceaux équestres et son premier sceau secret. On observe en revanche ce cimier à la boule dès 1334 sur le sceau secret d'Henri alors qu'il n'est pas encore comte de Bar³². Ce cimier reste ensuite le cimier distinctif de la maison de Bar alors que les successeurs de Raoul arborent l'aigle éployée³³. Le partage d'un même emblème témoigne des liens les unissant et de la bonne entente retrouvée même si ce choix

²⁵ Pour Jean l'Aveugle : Otto POSSE, *Die Siegel der deutschen Kaiser und Könige von 751 bis 1806*, t. I, Dresde, Wilhelm Baensch, 1909, t. 48, n° 6 (avril 1311) ; René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482...*, t. III, pl. 252-253. Pour Hugues V : <http://www.sigilla.org/fr/sgdb/sceau-type/2906> (consulté le 13 mai 2019).

²⁶ BNF, Lorraine 3, n° 40 (1336, 23 avril). Il est ici utilisé comme sceau.

²⁷ BNF, Lorraine 245, n° 31 (1338, 20 juillet) ; BNF, Lorraine 245, n° 29 (1338, 20 juillet) ; AD54, B 623, n° 24 (1338, 16 novembre) ; AD54, B 902, n° 16 (1339, 25 mars) ; AD54, B 809, n° 46 (1339, 1^{er} mai). Il existe une empreinte de ce sceau secret utilisé comme sceau appendu à un acte non daté conservé aux Archives départementales de la Marne, annexe de Reims, sous la cote 2 G 691 (cf. *infra* note 11).

²⁸ PH n° 23 et 24 ; DR n° 25. AD54, G 370 (1339, 1^{er} juillet) (contre-sceau) ; BNF, Lorraine 3, n° 59 (1343, 23 juin) (contre-sceau) ; BNF, Lorraine 150, n° 252 (1343, 8 novembre) (sceau) ; AD54, B 711, n° 28 (1344, 5 décembre) (sceau).

²⁹ DR n° 24 bis. AD54, G 419 (1339, 29 juin) ; AD54, G 342 (1339, 1^{er} juillet) ; AD54, G 377 (1341, 27 juin) ; AD54, G 352 (1344 (n. s.), 14 février).

³⁰ Georges POUILL, *La maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy : PUN, 1994, p. 265.

³¹ *Ibid.*, 290-291.

³² DR n° 244. AD54, B 524, n° 15 (1334, 30 octobre).

³³ Hubert COLLIN, « Sceaux de l'histoire de Lorraine », p. 130-135 et 94-97.

paraît sans doute plus vraisemblablement subi par le duc de Lorraine. En matière emblématique, les comtes de Bar sont en effet plus inventifs que les ducs de Lorraine comme en témoignent deux sceaux armoriaux, l'un d'Édouard I^{er} et l'autre d'Henri IV. Sur le premier, les armoiries de Bar sont entourées de quatre léopards qui rappellent qu'Édouard est le petit-fils d'Édouard I^{er} d'Angleterre³⁴. Sur le second, les armoiries comtales sont accompagnées de trois lions portant une cotte aux armes de Bourgogne ; Henri IV est le petit-fils de Robert II, duc de Bourgogne³⁵. Les sceaux de Raoul sont donc marqués par l'influence de princes qui ont l'initiative en matière emblématique.

Le bouillonnement de la production sigillographique ducal lorraine de la deuxième moitié du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle a laissé une écume d'empreintes, vestiges infimes mais non négligeables, source essentielle pour étudier l'image que ces princes ont voulu donner d'eux-mêmes et de la principauté qu'ils ont incarnée et contribué à construire. Riche par sa diversité, cette production peut paraître de prime abord inconstante et anarchique puisqu'elle part littéralement « dans tous les sens ». Cette instabilité sigillographique est incontestable et surprend quand on compare les sceaux équestres des ducs de Lorraine avec ceux des princes « voisins » qui, généralement, ont opté pour un modèle auquel ils restent fidèles. Un examen plus attentif des empreintes lorraines montre cependant que ces images font sens ; elles entrent en résonance avec les images sigillaires voisines qui les influencent mais qui peuvent aussi avoir été influencées par elles. Des transferts ont eu lieu et témoignent des échanges entre le duché de Lorraine et d'autres principautés plus ou moins distantes³⁶.

Pour le choix de ses sceaux, comme en d'autres domaines, Ferry III a été un pionnier. Les différentes matrices de ce duc attestent des réflexions politiques qui ont accompagné leur création. L'association sceau équestre à gauche au gonfanon et contre-sceau équestre à droite à l'épée montrent les échanges, parfois sans que l'on puisse les documenter et les prouver, qui eurent lieu : du Brabant vers la Lorraine, de la Lorraine vers la Champagne. Ferry III disposait également, pour établir des actes, d'une cour dont le sceau est attesté à partir de 1281³⁷. Cette cour, ainsi que celles de Nancy ou d'autres localités du duché, témoignent de l'essor de l'administration ducal initié par Ferry III. Les débuts sigillographiques de son fils Thiébaud II en attestent aussi puisque le sceau de la cour de Nancy peut vraisemblablement se substituer au grand sceau ducal en cas de besoin. Les sceaux des futurs ducs peuvent parfois évoquer directement les liens les unissant aux autres maisons souveraines. Ainsi le sceau armorial *ante susceptum* de Ferry (IV), en introduisant les armoiries de Navarre, rappelle la généalogie familiale et l'ascendance campano-navarraise des descendants de Ferry III. Le sceau équestre de Ferry IV pourrait, quant à lui, suggérer des liens avec la famille impériale, ainsi que d'éventuelles relations avec le Luxembourg, voire avec la Bourgogne. Enfin, les sceaux de Raoul font état des liens matrimoniaux et/ou diplomatiques qui unirent les princes lorrains et barrois dans les années 1330. Et c'est sous cette influence, qu'avec le second sceau équestre de Raoul, l'image du duc de Lorraine prend quasiment sa forme définitive. À travers le prisme

³⁴ DR n° 242. AD54, B 798, n° 29 (1311, décembre). Notons tout de même que vers 1309-1310, Ferry (IV) de Lorraine introduisait les armoiries de sa grand-mère Marguerite de Navarre dans le champ de son sceau.

³⁵ DR n° 245. AD54, B 858, n° 24 (1338, 25 mai).

³⁶ La question des graveurs, de leurs origines, de leur circulation et plus largement de celle des modèles, se pose mais l'examen de quelques sceaux produits sur près d'un siècle ne permet pas d'y répondre. Il s'agit d'un travail d'une toute autre ampleur qui devrait confronter un très grand nombre d'images et une collaboration entre historiens et historiens de l'art. Cette dernière a récemment été mise en avant : Marc GIL, Jean-Luc CHASSEL (dir.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Lille : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2011.

³⁷ DR n° 1123. AD54, B 590, n° 58 (1281, mai).

de la sigillographie, on peut affirmer que Ferry III, Thiébaud II, Ferry IV et Raoul, font figure de pères fondateurs de l'image de la principauté lorraine.

Figure 1 : 3^{ème} sceau équestre de Ferry III (AD54, B 623, n° 7)

Figure 2 : contre-sceau équestre de Ferry III (AD54, B 623, n° 7)

Figure 3 : sceau équestre de Thiébaud II (AD54, B 580, n° 27)

Figure 4 : contre-sceau de Thiébaud II (AD54, B 580, n° 27)

Figure 5 : sceau équestre de Ferry IV (AD54, B 644, n° 20, 1^{er} sceau)

Figure 6 : 2^{ème} sceau équestre de Raoul (AD54, G 342)

Figure 7 : signet de Raoul (AD54, G 342)

Figure 8 : tableau comparatif des types de sceau utilisés par les ducs de Lorraine et les princes « voisins »